

Prise de position

Un article publié sur le site ndengue.com, le 5 Août 2022, accuse la Socapalm d'occupation de sites sacrés et questionne la certification RSPO obtenue par l'Entreprise sur sa plantation de Dibombari.

Nous souhaitons apporter des clarifications face aux éléments avancés par ce média.

Suite à la publication de cet article, nous constatons qu'il ne nous a pas été donné l'occasion de nous exprimer sur les accusations énoncées ci-dessus et le déplorons.

Cette publication ne porte que très peu d'attention aux éléments factuels et détaillés qui démontrent pourtant clairement **l'application stricte de nos engagements, notre transparence et notre volonté de travailler au quotidien pour développer une agriculture tropicale responsable.**

Nous tenons donc à clarifier la situation en apportant les précisions suivantes :

Respecter notre engagement contractuel envers l'État camerounais, ainsi qu'entretenir des relations de bon voisinage avec les communautés vivant au sein et autour de nos plantations, est primordial pour nous. La Socapalm exploite des terres mises à disposition par l'État du Cameroun depuis le 1^{er} juillet 2000 dans le cadre d'un bail emphytéotique de 60 ans. La superficie initiale au bail était de 78 529 hectares. Celle-ci a été revue en 2005, et une surface de 20 785 hectares a alors été restituée à l'État du Cameroun. Depuis plus de 3 ans, afin de clarifier la situation foncière, objet de certaines tensions, et d'éviter tout malentendu, un état des lieux de la concession a été lancé en collaboration étroite avec l'État, au travers des services locaux du cadastre, ainsi qu'avec les communautés riveraines concernées. Cet inventaire, initié par la Socapalm, a été mené sur l'ensemble de ses plantations, dont celle de Dibombari, et nécessite encore, dans certains cas, la pose ou la densification de bornes limitant la concession. Cet inventaire permet de :

- Clarifier les situations d'éventuels empiètements de l'Entreprise hors concession et d'intrusions ou d'occupations illégales de tiers dans la concession ;
- Améliorer les relations de bon voisinage entre les communautés et les plantations ;
- Réduire les surfaces au bail, le cas échéant.

Concernant les sites sacrés, des études ont été menées par un cabinet dédié et ont permis l'identification, sur chaque plantation, de leurs emplacements, au moyen de cartographies participatives réalisées avec les parties prenantes de chaque communauté riveraine. Ces sites sont identifiés comme « zone à haute valeur de conservation » et font, à cet égard, l'objet d'un plan de gestion et de protection particulier évalué et contrôlé par les auditeurs RSPO.

Sur la plantation de Dibombari, il importe également de préciser que les palmiers présents dans les zones indiquées dans l'article ont été plantés durant la gestion de la société d'Etat, et donc antérieurement à la présence des tombes. La Socapalm n'a jamais replanté dans ces zones et ne prévoit pas de le faire dans le futur.

Contrairement aux termes de cet article, faisant état de la présence de nombreux sites sacrés dans les palmeraies, nous rappelons que dans le cadre du processus de cartographie participative débuté en mai 2022 pour Mbonjo, la communauté concernée a identifié deux sépultures ainsi que les ruines d'une église chrétienne comme sites sacrés. Ceux-ci ont été géo-référencés, et la carte est en cours de finalisation et sera présentée à la communauté pour validation.

Les communautés de Mbonjo ont fait la demande du transfert d'une importante superficie au titre de la réhabilitation des sites sacrés. La Socapalm s'est engagée, lors des multiples rencontres avec les

parties prenantes, à garantir l'accès et les droits d'usage des communautés concernées à ces sites. Nous tenons à rappeler que le légitime propriétaire des terres étant l'État du Cameroun, il est le seul à pouvoir statuer sur la mise à jour des limites des concessions et décider d'une éventuelle rétrocession de terres aux communautés.

La Socapalm et le Groupe Socfin ont sélectionné 2 cabinets d'auditeurs RSPO parmi un nombre de [bureaux d'audit de certification](#), accrédités par Assurance Services International (ASI), et reconnus par la RSPO elle-même. Ces experts ont mené leur mission sur l'ensemble de nos sites certifiés de manière totalement objective et indépendante.

La certification RSPO obtenue sur la plantation de Dibombari, comme sur l'ensemble des plantations certifiées de la Socapalm, résulte de missions sur le terrain composées d'interviews aléatoires des travailleurs, de rencontres avec les communautés riveraines et parties prenantes, d'observations et de revues documentaires.

Des audits de surveillance se déroulent par ailleurs régulièrement sur chacune de nos plantations, y compris à Dibombari, afin de veiller au respect quotidien et sur le long-terme des politiques et des procédures mises en place dans le cadre de la certification RSPO, ainsi que d'évaluer le suivi des plans de gestion environnementaux et sociaux.

Contrairement à l'image donnée dans cet article, nous voulons que nos activités de production d'huile de palme et de caoutchouc soient bénéfiques à tous : nos employés, les planteurs villageois et les communautés, en améliorant leurs conditions de vie. Notre mission est de créer ou de relancer le développement socio-économique à long terme des régions rurales enclavées, tout en renforçant et en protégeant les droits des communautés, leur qualité de vie et l'environnement.

[Cliquez ici](#), pour plus d'information sur la démarche de développement durable de la Socapalm au Cameroun.